



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Arrêté

nommant les médecins membres du conseil médical de Vaucluse et le médecin président pour la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière

Le préfet de Vaucluse

VU le Code de la santé publique et notamment les dispositions des articles R. 4127-100 à R. 4127-108 ;

VU la loi n° 83-634 du 1^{er} juillet 1983 portant statut général des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État et notamment l'article 34 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 57 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment l'article 41 ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires modifié ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux modifié ;

VU le décret n° 88-3386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière modifié ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé, aux territoires et notamment l'article 352 ;

VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière ;



VU le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret du 14 février 2024 publié au Journal officiel le 15 février 2024, portant nomination de M. Thierry SUQUET, en qualité de préfet de Vaucluse ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 août 2023 portant modification de l'arrêté nommant les médecins membres du conseil médical de Vaucluse et le médecin président pour la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 04 mars 2024 donnant délégation de signature à Madame Christine MAISON, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2024 portant modification de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de Vaucluse ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des médecins membres du conseil médical de Vaucluse dès lors que la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes de Vaucluse a été modifié ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 2 août 2023 portant modification de la liste des médecins membres généralistes et spécialistes du conseil médical de Vaucluse est abrogé.

Article 2 : La liste des médecins membres généralistes et spécialistes du conseil médical de Vaucluse est la suivante :

Membres titulaires :

- Dr Stéphane BOURGEOIS
- Dr Carl DAHL
- Dr Max OLIVI (médecin président)

Membres suppléants :

- Dr François AMIC
- Dr Christophe BANNERY
- Dr Elisabeth BERCAULT-BENSUSSAN
- Dr Didier BOURGEOIS
- Dr Antoine CANNAVO
- Dr Roland CARLIOZ
- Dr Saïda CHEGGOUR



- Dr Laurence DURAND
- Dr Céline HAMERLINCK
- Dr Eric HAZANE
- Dr Jean-Lou HIRSCH
- Dr Kinga ILYES
- Dr Marc KRIKORIAN
- Dr Jean-Pierre LAFONT
- Dr Nicolas PLANTIN
- Dr Jean-Louis POISSONNIER
- Dr Michel REYNAUD
- Dr Bruno ROCAMORA
- Dr William SAADA
- Dr Philippe SAMAMA

Article 3 : Cette liste des médecins membres du conseil médical de Vaucluse pour la fonction publique d'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière est valable à compter de la date de signature du présent arrêté et ce, jusqu'au 31 mai 2025.

Article 4 : Pendant toute la durée de validité du présent arrêté, le docteur Max OLIVI est désigné pour assurer la présidence du conseil médical de Vaucluse pour la fonction publique d'État, la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet de Vaucluse, soit hiérarchique auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, dans les deux mois suivant sa publication.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes, cedex 09, également dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois d'un recours administratif valant rejet implicite.

La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « télerecours citoyens » accessible à partir du site internet : <https://www.telerecours.fr>

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Fait à Avignon, le **08 AVR. 2024**

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départementale adjointe

Nelly BLOUET

